

DEVENIR APPRENTI



Qui peut devenir apprenti?

- Jeunes de 17 à 29 ans révolus
- L'apprenti en situation de handicap, quel que soit son âge
- Etre recruté par un employeur
- Etre inscrit au CFA via notre site Internet

Quels sont les avantages?

- Signer un contrat de travail
- Recevoir un salaire
- Bénéficier d'une formation gratuite
- Valider un diplôme reconnu
- Apprendre un métier en entreprise
- Des congés payés grâce au statut de salarié
- Développer l'autonomie et l'employabilité
- S'assurer une insertion professionnelle facilitée
- Avoir une éventuelle prise en charge partielle de certains frais annexes (transport, etc.)
- Bénéficier de la prime d'activité (sous conditions)
- Bénéficier de certaines aides de la région
- Attribution d'une carte d'étudiant des métiers qui ouvre des réductions et des avantages dans de nombreux domaines

Quelle rémunération?

Découvrez le tableau de rémunération des apprenti ici



Prendre son
avenir en main!

Adresse GPS:
Rue Guy Boulet
60600 Fitz-James



Adresse Postale :
2 Rue des Finets
60600 Clermont



www.ifsi-clermont60.fr

Horaire d'ouverture
au public

Lundi au vendredi
8h30 à 12h00
13h00 à 16h30

Courriel: ifsi@chi-clermont.fr ☎ 03.44.77.50.48

Instagram www.instagram.com/ifsiclermont60



03 20 91 79 79



contact@afpc-formation.com



Institut de formation
Soins Infirmiers
&
Aides-soignants

En route vers
l'apprentissage !



ETRE APPRENTI INFIRMIER



Durée de la formation

Une rentrée:
La première semaine de septembre

- 3 années de formation

6 semestres validant 180 ECTS
du grade Licence
2 semestres par années de formation

2 100 heures théoriques soit 35h/semaine	2 100 heures de stage soit 35h/semaine
---------------------------------------------	-------------------------------------------

Sélection

Vous êtes sélectionné sur PARCOURSUP à l'IFSI ET vous êtes titulaire d'un diplôme Aide soignant

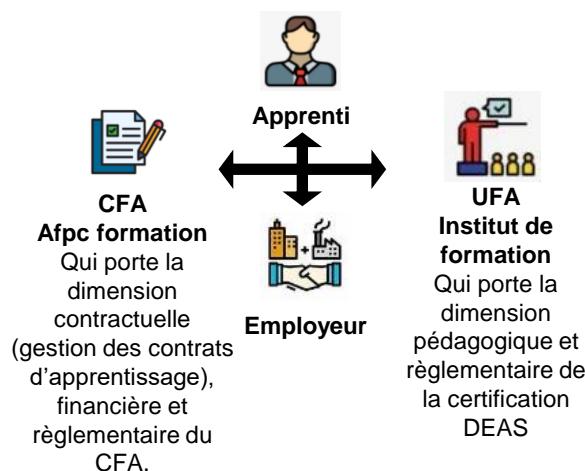
Vous avez réussi les épreuves de la sélection FPC ET vous avez un diplôme Aide soignant

Vous êtes actuellement en 1^{ère} année ou 2^{ème} année de formation IDE et avez obtenu votre AFGSU II
Vous avez validé votre L1 de formation et obtenu 48 ECTS dont 15 liés aux stages ainsi que les ECTS liés aux UE:
2.10 S1 / 4.1 S1 / 5.1 S1 et 4.3 S2



Vous êtes éligible pour devenir apprenti à la rentrée sous condition d'être recruté par un employeur.

LA FORMATION EN APPRENTISSAGE



Pendant la formation IDE – AS

- L'apprenti infirmier réalise le nombre de semaines de formation théorique et de stage prévu par le référentiel de formation infirmier
- L'apprenti aide soignant réalise le nombre de semaines de formation théorique et de stage en lien avec son cursus antérieur dont l'organisation est en cours de réflexion
- Le reste du temps, l'apprenti est chez l'employeur et est suivi par un maître d'apprentissage désigné par l'employeur



Demande d'inscription au CFA



Demande et dossier à faire directement en ligne

ETRE APPRENTI AIDE SOIGNANT



Durée de la formation

Une rentrée:
La dernière semaine du mois d'août

- 12 mois pour les cursus BAC ASSP
- Jusqu'à 18 mois pour les autres cursus

Durée de la formation en CURSUS COMPLET

22 semaines de formation théorique
soit 770 h
soit 35h/semaine

22 semaines en stage réparties sur 4 périodes
soit 770 h
soit 35h/semaine

Sélection

TROUVER UN EMPLOYEUR
+
Demande
Auprès du CFA
Sur le site Internet



Validation de votre dossier par le CFA et information auprès de l'IFAS



Inscription administrative à faire auprès de l'IFAS

QUALITÉS REQUISSES



ÉCOUTE ET SENS DU DIALOGUE



PATIENCE ET PÉDAGOGIE



RÉSISTANCE PHYSIQUE

